



**Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate**  
**Parcu naturale marinu di u Capicorsu è di l'Agriate**

**CONSEIL DE GESTION DU 18 FEVRIER 2019**

**Délibération PNMCCA\_2019\_02**

**Présentation des nouveaux membres du Conseil de gestion**

- VU** le code de l'environnement, notamment ses articles L. 334-4 et R. 334-1, R. 334-2, R. 334-3 et R.334-31 ;
- VU** le décret n°2016-963 du 15 juillet 2016 portant création du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** l'arrêté inter préfectoral du 13 Juillet 2018 modifiant l'arrêté inter préfectoral du 08 décembre 2016 portant nomination au conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate ;
- VU** les propositions formulées par les organes délibérants des collectivités territoriales ou groupements de collectivités et par les personnes morales composant le conseil de gestion du Parc naturel marin du cap Corse et de l'Agriate, suite aux modifications intervenues dans la composition de leur représentation ;

Le quorum étant réuni, les membres ont pu délibérer valablement ;

**Article 1 :**

Le Conseil de gestion, dans l'attente de la prise du prochain arrêté inter préfectoral concernant la liste des membres du Conseil de gestion, approuve et valide les propositions suivantes :

	Titulaire	Suppléant	Observations
Communauté de communes de l'Île-Rousse - Balagne	<b>Arrêté inter préfectoral du 13 juillet 2018 :</b>		
	Lionel MORTINI	Jean Louis de MARCO	
	<b>Délibération du 19 mars 2018 de la communauté de communes de l'Île-Rousse – Balagne :</b>		
	Jean Paul GUERRIERI	Laurent CECCALDI	
Structures commerciales agréées	<b>Arrêté inter préfectoral du 13 juillet 2018</b>		Jean Guy VIVONI ne souhaite plus siéger.
	Jean Guy VIVONI	Stéphane RAMAZZOTTI	
	<b>En attente de désignation</b>		
	.....		
Entreprises de transport maritime	<b>Arrêté inter préfectoral du 13 juillet 2018</b>		Chantal DELASSUS ne souhaite plus siéger.
	Chantal DELASSUS	En attente de désignation	
	<b>Ont été désignés :</b>		
	Pascal TROJANI (Corsica Linea)	Pierre MATTEI (Corsica ferries)	
Associations agréées de protection de l'environnement	<b>Arrêté inter préfectoral du 13 juillet 2018 :</b>		L'association U Polpu ne souhaite plus siéger.
	Gilles ZERLINI (U Polpu)	Pierre Laurent SANTELLI	
	<b>En attente de désignation :</b>		
	.....		

## Article 2 :

Le directeur général de l'Agence française pour la biodiversité est chargé de l'application de la présente délibération qui fera l'objet des mesures de publicité prévues par l'article R.334-15 du code de l'environnement et notamment la publication au recueil des actes administratifs de l'Agence.

Le président du Parc Naturel Marin  
di u Capicorsu è di l'Agriate,



M. Gilles SIMEONI.